

Objekttyp: **TableOfContent**

Zeitschrift: **Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses**

Band (Jahr): **82 (1994)**

Heft 6

PDF erstellt am: **25.04.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

SOMMAIRE

<i>Entre nous soit dit</i>	4
<i>Suisse Actuelles</i>	5
<i>Travail égal, salaire égal, la jungle des tribunaux</i>	
<i>Dossier</i>	9
<i>En marge d'une guerre, un regard, des mains, la vie</i>	
<i>Ecrits féministes</i>	13
<i>Monde</i>	14
<i>Femmes algériennes: la loi des barbus Porter le voile ou mourir</i>	
<i>Société</i>	18
<i>Contraception à deux vitesses</i>	
<i>Cantons Actuelles</i>	20
<i>Agenda</i>	
<i>Cinéma</i>	22
<i>Liria Begeja: zoom sur la culture albanaise Le dernier Jacqueline Veuve: l'homme des casernes Pierrette Micheloud: sortilèges sur plan fixe</i>	
<i>Cultur'elles</i>	24
<i>Plumes tessinoises: Ermiza et les autres Festival de la BD à Sierre: héroïnes du neuvième art</i>	
<i>Humeur</i>	26
<i>Echec induit?</i>	
<i>Courrier</i>	27
<i>Regards</i>	28



Photo de couverture: Mark French,
dans un camp de Bosnie, 1993.

ÉDITO

Donner d'une main, voler de l'autre



Ecoeurement et nausée. La décision des trois quarts du Conseil des Etats, le 9 juin dernier, nous laisse à nous, "la populace", un goût amer au fond de la gorge, l'impression diffuse d'être prise au piège, d'avoir été trompée.

Après avoir essuyé une loi sur l'égalité au rabais, nous mesurons une fois de plus l'étendue du fossé qui se creuse entre une certaine classe politique et les gens de la rue que les élus - et malheureusement quelques élues - traitent avec toute l'arrogance de parvenus.

Cela me rappelle une journée récente et pluvieuse. Les députés et députées vaudois, fraîchement installés, venaient de jurer, dans la plus patriarcale des cérémonies, qu'ils resteraient fidèles à la Constitution vaudoise. Je n'oublierai jamais le dédain de quelques un-e-s, dans leur façon de détourner la tête pour ne pas voir la brochure sur l'égalité que nous leur offrions, ou pour ignorer les banderoles tenues par une poignée de chômeurs et de chômeuses.

En écrivant sa lettre ouverte à propos de l'AVS, Ruth Dreifuss n'a fait que réaffirmer sa volonté d'être à l'écoute de celles et de ceux qu'elle représente en refusant l'utilisation d'arguments dénaturés pour faire accepter l'inacceptable.

Certes, à moyen terme, le financement de l'AVS est compromis. Mais le temps suffisait à prendre des décisions en toute sérénité. Rien ne motivait le zèle mis à relever l'âge de la retraite. Et à faire payer aux femmes le coût d'améliorations depuis longtemps espérées. Rien ne motivait cette incohérence qui veut qu'au moment où le Conseil national relève l'âge du droit à l'AVS, le Département vaudois de l'instruction publique annonce aux enseignant-e-s de 60 ans leur mise à la retraite anticipée.

Les raisons de la colère des femmes sont largement connues: 30% de différence entre leur salaire et celui des hommes, plusieurs milliards de francs économisés chaque année sur leur dos, une masse de travail fourni gratuitement: travail ménager, travail éducatif, travail social. Une masse de travail qui n'est encore pratiquement pas partagée par les hommes, qui n'est pas reconnue économiquement, et qui dure encore bien après la retraite.

Et l'on voudrait que ce soit elles qui paient, au nom de l'égalité, ce qui leur est dû aujourd'hui! Que les grands-mères travaillent alors que leurs petits-enfants sont au chômage!

Le petit sucre apporté pour cacher l'amertume du breuvage que l'on veut faire ingurgiter aux femmes n'est qu'un affront de plus. Donner la possibilité de prendre une retraite anticipée moyennant une baisse - à vie! - de la rente annuelle, même réduite de moitié, ne profite qu'à celles qui en ont les moyens.

Dès lors que faire? Référendum? La décision d'augmenter l'âge de l'AVS nous place face à un dilemme cornélien: ou nous renonçons aux fruits d'un combat de plusieurs années, à une amélioration dont les femmes ont un urgent besoin, le splitting et le bonus éducatif, ou nous acceptons l'augmentation injuste et scandaleuse de l'âge de la retraite. Le référendum, à n'en pas douter, sert aussi ceux qui se sont farouchement opposés à ces améliorations. En toute sincérité, je ne suis pas sûre de soutenir aujourd'hui une action propre à nous faire reculer de plusieurs années.

Reste une voie de secours, celle de l'initiative. Une voie qui permettrait de préserver les acquis déjà en vigueur. Une façon de faire ce que les parlementaires ont rejeté, partager le paquet de la dixième révision en deux et renvoyer en courrier B le problème de l'augmentation de l'âge de la retraite. A méditer!

Quoi qu'il en soit, la politique menée par nos chambres actuelles nous renvoie toujours à la même question: et si elles étaient plus nombreuses, les décisions seraient-elles différentes? L'analyse des votes des conseillères nationales le confirme, malgré quelques brebis noires, les femmes décident autrement.

Sylviane Klein